

Orchestre de Besançon - Participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Demande de subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par lettre du 18 mai 1998, la Direction Régionale des Affaires Culturelles faisait connaître son intention d'attribuer une subvention de 260 000 F pour le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon.

Jusqu'alors, le concours de la DRAC Franche-Comté portait sur le missionnement du chef d'Orchestre Peter CSABA seulement.

Il y a lieu de rappeler que le budget de l'Orchestre de Besançon s'élève à 3 129 000 F. Il se répartit donc désormais de la manière suivante :

Dépenses

Frais artistiques (rémunération des musiciens, des solistes, du chef et directeur artistique)	2 712 000 F
Frais de communication	122 000 F
Frais de fonctionnement	225 000 F
Frais techniques (garçon d'orchestre, location de matériel...)	<u>70 000 F</u>
Total	3 129 000 F

Recettes

Billetterie	140 000 F
Subvention DRAC Franche-Comté	260 000 F
Vente de concerts	300 000 F
Ville de Besançon	<u>2 429 000 F</u>
Total	3 129 000 F

Le Conseil Municipal est appelé à adopter ce plan de financement modifié par rapport au vote du budget primitif 1998 et à autoriser M. le Maire à solliciter le versement de la subvention de l'Etat qui sera encaissée sur l'imputation 41027 chapitre 92.22 article 74718.

«**M. LE MAIRE** : La Région donne, ce n'est pas indiqué ici, 250 000 F pour le fonctionnement de l'Orchestre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.